

Délibération N° 202604-02

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 27 AVRIL 2026Nombre de membres
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents : ; Bernard COMPTOUR ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Géraldine ROCHETTE ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE ; Michel BILLIET

Procuration(s) :

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Jean-Nicolas CHAMBON

Objet : AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 – budget principal

Nomenclature : 7-finances locales / 7-1 décisions budgétaires

Rapporteur Bernard COMPTOUR

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réuni le 20/04/2026,

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025 le 09/03/2026 qui se présente comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	8 997.85
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 619.94
C. Résultat à affecter	45 617.79
<i>soit A. + B. (hors restes à réaliser)</i>	
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 809.83
E. Solde des restes à réaliser d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-43699.00
Besoin de financement F.	0,00

Le conseil municipal, décide d'affecter au budget communal 2026, le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION C. = G. + H.	45 617.79
1) G = affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F.	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002	45 617.79
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

Nombre de conseillers présents		15
Nombre de conseillers représentés		00
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le(la) secrétaire de séance
Jean-Nicolas CHAMBON

Le Maire
Christophe PAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le maire de LE MONTEIL dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant TA dans le délai de 2 mois, à c/ de sa date de publication et sa transmission aux services de l'Etat (art. R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à c/de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.